



RCS : FREJUS

Code greffe : 8303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 40235

Numéro SIREN : 440 617 553

Nom ou dénomination : ALIZON PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2015 sous le numéro de dépôt 6090



Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

REÇU LE

23 DEC. 2015

GREFFE DU TRIBUNAL
de COMMERCE DE FRÉJUS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR L'EVALUATION DES APPORTS EFFECTUES AU PROFIT
DE LA SOCIETE ALIZON PARTICIPATIONS
PAR MONSIEUR JEROME ANDRE &
MADAME NATHALIE ANDRE

EXA2

Sarl d'expertise comptable au capital de 6000 € - SIREN : 538 451 626
Inscrite au Tableau de l'ordre des Experts Comptables de la région Rhône Alpes
38 Rue Paul Henri Spaak – 26000 Valence
Tel: 04.75.44.23.50 – Fax: 04.75.74.19.84

Madame, Monsieur,

En vertu des prescriptions de l'article L.223-9 du Code de commerce, vous avez sollicité la nomination d'un commissaire aux apports, aux fins d'apprécier la valeur des parts sociales apportées par Monsieur Jérôme ANDRE et Madame Nathalie ANDRE à la société à responsabilité limitée ALIZON PARTICIPATIONS dans le cadre d'une augmentation de capital de ladite société.

Nous avons été désigné comme Commissaire aux apports avec pour mission :

- Apprécier et évaluer la valeur des apports en nature consentis par Monsieur Jérôme ANDRE et Madame Nathalie ANDRE,
- Etablir un rapport, contenant les mentions prévues par les textes réglementaires, qui sera déposé au Greffe du tribunal de commerce.

Conformément à cette mission, nous vous présentons ci-après, notre rapport établi après étude des différents documents et contrôle des modalités de l'opération envisagée.

I – DESCRIPTION DE L'OPERATION ET DES APPORTS DE M. Jérôme ANDRE & Madame Nathalie ANDRE

L'opération :

Il est envisagé de faire apport à la société ALIZON PARTICIPATIONS de 50 600 parts sociales :

- 50 100 parts sociales que Monsieur Jérôme ANDRE détient dans la Société à responsabilité limitée C2E au capital de 100 000 euros dont le siège social est sis Lieudit Val de Pons, 83350 RAMATUELLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FREJUS sous le numéro 537 569 691,
- 500 parts sociales que Madame Nathalie ANDRE détient dans la Société à responsabilité limitée C2E au capital de 100 000 euros dont le siège social est sis Lieudit Val de Pons, 83350 RAMATUELLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FREJUS sous le numéro 537 569 691,

Les apports :

C2E

La société C2E a un capital composé de 100 000 parts sociales de un euro chacune entièrement libérées, ainsi détenues :

- M. Jérôme ANDRE à 50,10%,
- Mme Nathalie ANDRE à 0,5%,
- M. Didier ANDRE à 37,30%
- SARL ALIZON PARTICIPATIONS à 12,10%

La société C2E est une société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros divisé en 100 000 parts sociales de 1 euro chacune dont le siège social est Lieudit Val de Pons, 83350 RAMATUELLE immatriculée au registre du commerce et des sociétés de FREJUS sous le numéro 537 569 691.

Elle a été créée par un acte sous seing privé en date à MONTELIER (26) du 24 octobre 2011 pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés soit jusqu'au 23 novembre 2110.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La société a pour objet :

L'import, le négoce de matériel pour collectivités et associations.

L'achat, la vente directe et par correspondance, la revente, la location, l'importation et l'exportation de tous matériels pour collectivités, administrations, conseils généraux, centres

de vacances, associations, hôpitaux, établissements d'enseignement publics et privés, maisons de retraite, armées, entreprises, campings, aéroports, communautés et districts urbains, syndicats, bases de loisirs, préfectures, sous-préfectures et architectes ; édition de catalogues, revues, publicités.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Monsieur Jérôme ANDRE est propriétaire de 4 500 parts sociales pour les avoir reçues en rémunération de son apport en numéraire fait lors de la constitution de la société et de 45 600 parts sociales pour les avoir souscrites lors d'une augmentation de capital en date du 14 mai 2012, soit 50 100 parts sociales.

Madame Nathalie ANDRE est propriétaire de 500 parts sociales pour les avoir reçues en rémunération de son apport en numéraire fait lors de la constitution de la société.

Le gérant actuel de ladite Société est Monsieur Jérôme ANDRE.

Le bénéficiaire

La société ALIZON PARTICIPATIONS, bénéficiaire de cet apport, est une société à responsabilité limitée au capital de 4 000 000 euros ayant son siège social Lieudit Val de Pons, 83350 RAMATUELLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FREJUS sous le numéro 440 617 553.

L'opération d'apport envisagée est motivée par la réorganisation du Groupe.

Monsieur Jérôme ANDRE apporterait à la société ALIZON PARTICIPATIONS 50 100 parts sociales dans la Société à responsabilité limitée C2E.

Madame Nathalie ANDRE apporterait à la société ALIZON PARTICIPATIONS 500 parts sociales dans la Société à responsabilité limitée C2E.

La société ALIZON PARTICIPATIONS sera propriétaire des parts sociales apportées à compter de l'approbation de l'apport et de l'évaluation qui en est faite, par la collectivité des associés. Elle en aura la jouissance à compter du même jour.

II – METHODES RETENUES

La valorisation des 100 000 parts sociales de la SARL C2E, soit 100%, a été calculée selon les méthodes suivantes :

APPROCHE DE RENTABILITE

Valeur de productivité	1 782 031 €
Capitalisation du bénéfice net moyen	1 995 875 €
Capitalisation selon l'EBE corrigé	1 662 932 €
Capitalisation de la MBA moyenne	1 789 986 €
Capitalisation CAF + Trésorerie	1 491 655 €
Méthode fiscale	1 792 721 €

APPROCHE PATRIMONIALE

Valeur patrimoniale	2 066 421 €
Valeur patrimonial + Goodwill	1 621 570 €

La valeur moyenne s'établit à 1 775 399 euros, arrondi à 1 800 000 euros.

Soit :

901 800 euros pour les 50,10% détenus par Monsieur Jérôme ANDRE,
9 000 euros pour les 0,50% détenus par Madame Nathalie ANDRE.

III – EVALUATION DES APPORTS

La valorisation des parts sociales de la société C2E a été retenue à 18 euros l'unité.

Ces valorisations sont égales à la valeur moyenne des méthodes ci-dessus retenues.

Monsieur Jérôme ANDRE fait apport à la société ALIZON PARTICIPATIONS de 50 100 parts sociales de la SARL C2E soit la somme de 901 800 euros.

Madame Nathalie ANDRE fait apport à la société ALIZON PARTICIPATIONS de 500 parts sociales de la SARL C2E soit la somme de 9 000 euros.

Soit un total de 910 800 euros (NEUF CENT DIX MILLE HUIT CENTS EUROS) :

- Pour Monsieur Jérôme ANDRE : 901 800 euros,
- Pour Madame Nathalie ANDRE : 9 000 euros.

IV - CONCLUSION

Les valeurs retenues pour les apports effectués par Monsieur Jérôme ANDRE et Madame Nathalie ANDRE étant celles déterminées ci-dessus, nous considérons que les apports effectués s'établissent à NEUF CENT DIX MILLE HUIT CENTS EUROS (910 800 euros).

L'apport fait par Monsieur Jérôme ANDRE sera rémunéré par l'attribution de 901 800 parts de la SARL ALIZON PARTICIPATIONS, d'une valeur de 1 euro chacune, comme indiqué dans le projet qui nous a été préalablement soumis comportant la réduction de la valeur nominale des parts sociales.

L'apport fait par Madame Nathalie ANDRE sera rémunéré par l'attribution de 9 000 parts de la SARL ALIZON PARTICIPATIONS, d'une valeur de 1 euro chacune, comme indiqué dans le projet qui nous a été préalablement soumis comportant la réduction de la valeur nominale des parts sociales.

Fait à VALENCE

Le 18 décembre 2015



EXA2

Le Commissaire aux apports